



CNSM



## CHAMPIONNAT de FRANCE de Classe EUROPE

### Grade 3

### National Europe

### Grade 4

### Homme et Femme

28 octobre – 31 octobre 2017

Club Nautique de Sainte-Maxime

## AVIS DE COURSE

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. Règles

---

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV2017- 2020),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. Publicité [DP]

---

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

(<http://www.sailing.org/tools/documents/2017AdvertisngCodeRegulation-%5b21690%5d.pdf>)

### 3. Admissibilité et inscription

---

3.1 Le championnat de France de classe Europe est réservé uniquement aux concurrents ayant une licence à la FFVoile.

3.2 Le National Europe est ouvert à tous les bateaux de la classe Europe.

3.3 Les préinscriptions à ce championnat se font via le lien suivant <http://cnsm.tdm83.com>

3.4 Les inscriptions définitives seront enregistrées au CNSM le 28 octobre 2017 entre 8h30 et 12h30.

3.5 Les concurrents devront présenter lors de l'inscription

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.6 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. Droits à payer

---

Classes	Tarif jusqu'au 14/10/17	Tarif à partir du 15/10/17
Europe Barreur de 18 ans ou plus	70 €	80 €
Europe Jeune Barreur de moins de 18 ans	65 €	75 €

## 5. Groupes de qualification

La régata pourra se dérouler en groupes, en fonction du nombre d'inscriptions confirmées. Dans ce cas, possibilité de qualifications pour les séries finales. Les modalités seront définies dans les Instructions de course.

## 6. Programme

date	programme	heure
28/10/2017	confirmation des inscriptions	8h30 - 12h30
28/10/2017	1er signal d'avertissement	14h00
29/10/2017	1er signal d'avertissement	11h00
30/10/2017	1er signal d'avertissement	10h00
	assemblée générale de la classe	18h00
	repas des équipages	20h00
31/10/2017	1er signal d'avertissement	10h00
	remise des prix après les courses	

Si la régata n'a pu être validée, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour ; sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

## 7. Jauge

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de la classe notamment en ce qui concerne les **numéros de voile (nombre de chiffres-emplacement-lisibilité)**.

Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant la régata.

## 8. Instructions de Course

Les Instructions de Course seront affichées au tableau officiel, disponibles lors de la confirmation de l'inscription à partir du 28 octobre et mises en ligne sur le site du club :

<http://www.club-nautique-sainte-maxime.fr/>.

## 9. Les parcours

9.1 Les parcours seront de type construit.

9.2 Zone de course : abords Ste Maxime (Golfe de St Tropez)

## 10. Classements

3 courses doivent être validées pour valider la compétition

## 11. Communication [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 12. Prix

12.1 Le vainqueur du national sera récompensé. D'autres classements sont susceptibles d'être mis en place.

12.2 Le titre de Champion de France Europe ne sera délivré que s'il y a au moins 30 bateaux inscrits.

12.3 Le classement du Championnat de France de classe Europe Femme et Homme ou Open se fera par extraction du classement général.



**12.4** Le titre de championne de France en Europe sera décerné uniquement si le nombre de participantes est d'au moins 17. Si ce nombre n'est pas atteint, le titre Europe deviendra un titre Open.

**12.5** Les trois premiers de chaque classement du Championnat de France recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.

### **13. Décision de courir**

---

La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### **14. Droit d'utiliser le nom et l'image**

---

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moments que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuel, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France Europe 2017 », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

### **15. Informations complémentaires**

---

**Inscription UNIQUEMENT en ligne sur :** <http://cnsm.tdm83.com>

Pour tout renseignement : Béatrice JULIEN [cnsm83@laposte.net](mailto:cnsm83@laposte.net)

#### **CLUB NAUTIQUE DE SAINTE MAXIME**

Base Nautique Paul Bausset – 21 bd Jean Moulin – 83120 Sainte-Maxime

e-mail : [cnsm83@laposte.net](mailto:cnsm83@laposte.net)

Tél : +33 (0)4.94.96.07.80 Fax: +33 (0)4.94.49.28.92



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp).